

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2022

Enquête publique du parc éolien sur la commune de VERRIERES.

Le conseil municipal à la majorité des présents a donné un avis négatif.

AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC :

La comcom a octroyé à la commune un fond de concours de 35 000 euros pour le futur aménagement de la place de l'Ormeau.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention d'attribution.

ESPACE CULTUREL – TARIF DU CHAUFFAGE –

Le prix de l'électricité étant en forte augmentation, le conseil a débattu sur le prix du jeton de chauffage, et a choisi de fixer le prix à 8.00 euros de l'heure.

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE :

Un nouveau budget a été créé, il concernera toutes les opérations relatives aux équipements photovoltaïques à venir. Le premier concerné est celui de l'espace culturel, pour 2022, les dépenses d'exploitation s'élèvent à 1050 €, l'investissement global est estimé à 50 000 €. A noter que la production d'électricité permettra de faire face aux échéances de crédit, et autres dépenses d'exploitation (maintenance, télésurveillance...) puis dégagera un excédent à la fin du prêt, dans 12 ans.

PRET PHOTOVOLTAÏQUE :

Conformément aux décisions prises d'équiper, en 2023, les toits de la maison Vidal (logements communaux) et le bâtiment des commerces, il a été proposé de choisir le Crédit Agricole pour financer ces investissements. Deux prêts de 30 000 € et 60 000 € sur 12 ans vont être réalisés, les échéances seront couvertes par la production d'électricité.

DECISION MODIFICATIVE :

Afin de pouvoir faire face à une dépense remontant à 2019, et concernant l'éclairage public au niveau de l'école Bellevue, une réaffectation des crédits a dû être effectuée.

Elle s'établit comme suit : Dépense Matériel transport- 10 000 €, frais d'étude- 18669,20 €. Elle est sans effet sur le montant total prévu pour l'investissement.

REGULARISATION DES OPERATIONS REALISEES AVEC LE SIEDA :

Délégation de maîtrise d'ouvrage a été donnée au SIEDA, suite aux travaux de remplacement des mâts et de l'éclairage public sur le RD 809.

Ceci permettra la récupération de la TVA et la perception de la subvention de 13 300 €, avec cession des certificats d'économie d'énergie.

QUESTIONS DIVERSES :

La sécheresse qui a sévi cet été a incité le conseil municipal à travailler plus rapidement sur la récupération des eaux de pluie des bâtiments publics et notamment l'atelier municipal.

Un groupe de travail étudie les possibilités et fera prochainement des propositions au conseil municipal.

L'expérimentation des places de stationnement installées devant la boulangerie, va devenir définitive, l'aménagement sera mis en place prochainement.

Le conseil étudie la possibilité d'éteindre l'éclairage public de minuit à 6 h du matin.